

panorapresse.ouest-france.fr

Dans l'Eure, pour que sa fille autiste passe le bac sans stress, cette maman a saisi la justice

4-5 minutes



Jade Notias, candidate autiste au baccalauréat professionnel a appris quelques jours avant les épreuves qu'elle ne devait pas être soutenue par un AESH. | Photo Agathe Mourey

Lycéenne en distanciel du fait de troubles autistiques et anxieux, Jade a appris quelques jours avant les épreuves du bac que certains aménagements changeaient. Sa mère a dû lancer un référé-liberté.

Seulement cinq jours avant le début des épreuves écrites de son baccalauréat Jade Notias, 16 ans, a appris, jeudi 7 mai 2026, qu'elle ne serait pas soutenue par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). L'habitante de [Pacy-sur-Eure \(Eure\)](#), concernée par un trouble du spectre autistique (TDA) et d'un trouble anxieux, avait pourtant reçu une décision contraire en janvier 2026.

Face à cette situation, sa mère, Elvina Clatot, a décidé d'engager un référé-liberté. Cette procédure est réservée aux urgences, lorsque l'exercice d'une liberté est menacé par une décision administrative. « J'y ai passé toute la nuit de jeudi à vendredi, c'est un boulot de titan de le faire soi-même », assure-t-elle. Vendredi 8 mai 2026 étant férié, et les épreuves étant prévues mardi 12 mai 2026, elle s'est inquiétée d'avoir une réponse dans les temps.

« Pas des bonnes conditions »

Ces changements de dernière minute ont été source « d'angoisse » pour Jade, qui suit tous ces cours grâce au Centre national d'enseignement à distance (Cned) depuis qu'elle est au niveau lycée. « On sait qu'il faut éviter les imprévus pour les enfants autistes », rappelle Elvina Clatot, « tout cela ne l'a pas mise dans de bonnes conditions pour passer ses épreuves ».

Les efforts de la mère de famille n'ont pas été vains : dimanche 10 mai 2026, elle reçoit un mail du rectorat. Ce dernier indique la modification de la décision et rétablit l'accompagnement d'un AESH pour l'ensemble des épreuves de son Bac pro Métiers du commerce et de la vente (MCV), y compris pour les écrits du 28 mai au 2 juin 2026. La requête en référé-liberté a donc été statuée en non-lieu le lendemain.

Atypik Unik

Des procédures de référé-liberté, Elvina Clatot en engage plusieurs chaque année pour faire respecter les notifications de décision de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour deux de ses filles. Celle de Jade, établie en avril 2023, court jusqu'en août 2026, et lui donne droit à « une aide humaine individuelle » « sur tout le temps scolaire et les stages ». « Il n'y a que comme ça que je parviens à faire respecter ces notifications », regrette-t-elle.

On sait qu'il faut éviter les imprévus pour les enfants autistes, tout cela ne l'a pas mise dans de bonnes conditions pour passer ses épreuves. »

Pour soutenir d'autres parents face aux difficultés administratives qu'ils peuvent rencontrer, Elvina Clatot a fondé une association : Atypik Unik. Elle les aide en particulier à monter les dossiers MDPH, qui permettent d'obtenir des aménagements en fonction des besoins des enfants en situation de handicap.

Nouvelle source de stress pour Jade : la candidate espérait voir ses épreuves orales, prévues vendredi 22 mai 2026, aménagées en écrits. Mercredi 13 mai 2026, il lui est de nouveau confirmé que des oraux auront bien lieu. Elle a toutefois pu répondre à l'écrit aux questions orales des examinateurs.

« Être face à un jury qui pose des questions, ce sont les pires modalités d'épreuve pour elle », soupire Elvina Clatot. Elle souhaite la réussite de sa fille, qui avait sauté deux classes durant sa scolarité, au fameux sésame. Pour les six dernières épreuves écrites, organisées durant les deux prochaines semaines, mère et filles espèrent ne pas avoir d'autres surprises.